

Terdici

**Terdici s'engage sur la sécurité des livraisons d'aliments en élevage.
Tous responsables !**



LA COOPÉRATION AGRICOLE
NUTRITION ANIMALE



Guide pratique de la sécurité des livraisons d'aliments en élevage

Les dangers à éviter



« La sécurité sur mon élevage, j'en suis acteur et responsable. Dès aujourd'hui, je sécurise mon exploitation. »

➔ L'accessibilité à votre site d'élevage

Afin de permettre aux poids lourds et autres véhicules de transport d'accéder en toute sécurité à votre exploitation, vous devez respecter les 5 points indiqués ci-dessous, avant leur arrivée :

1

Les voies d'accès à la ferme, aux abords des bâtiments et du silo d'aliment doivent être stabilisées et correctement dégagées (ex : voies déneigées, absence d'engins de l'exploitation...).

2

Les zones à risque doivent être protégées (ex : fosse à lisier clôturée).

3

Les animaux de votre exploitation ne doivent pas gêner la circulation.

4

Le chien doit être attaché ou isolé.

5

Vos enfants ne doivent pas se trouver dans le périmètre de manœuvre du véhicule.



Je m'assure avant chaque livraison que l'accès à mon site d'élevage est sécurisé :

Oui

Non

Si j'identifie un risque, je prends les dispositions pour y remédier.

➔ Le risque électrique

La présence de lignes aériennes à haute tension ou basse tension représente un risque important lors des livraisons d'aliment en vrac. Le déploiement de la vis, l'utilisation de barres métalliques pour gratter les compartiments, etc... peuvent créer un arc électrique mortel, même sans contact direct avec la ligne.

C'est pourquoi les arrêtés interministériels du 2 avril 1991 et du 17 mai 2001 imposent une distance minimale de sécurité à respecter, horizontale ou verticale, entre une ligne électrique non isolée et un silo ou autre local de stockage d'aliment d'une part, et d'autre part entre une ligne électrique et le chemin d'accès du camion de livraison d'aliment.

RÈGLES D'IMPLANTATION DES SILOS PAR RAPPORT AUX LIGNES ÉLECTRIQUES

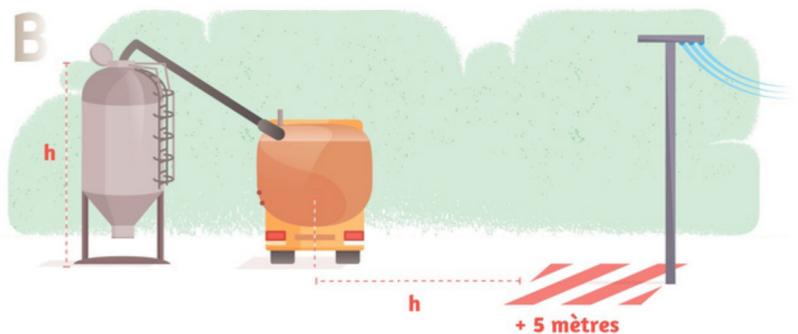
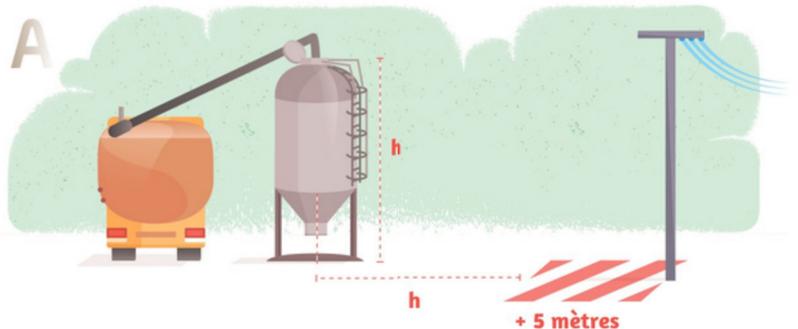
➔ Sur le plan horizontal, 2 cas de figure :

- Si le silo est situé entre la ligne électrique et le chemin d'accès du véhicule de livraison, la distance entre la ligne électrique et le silo doit être au moins égale à la hauteur du silo (H) augmentée de 5 mètres (cf. schéma A).
- Si le chemin d'accès du véhicule de livraison est situé entre la ligne électrique et le silo, la distance entre la ligne électrique et le véhicule doit être au moins égale à la hauteur du silo (H) augmentée de 5 mètres (cf. schéma B).

NB : cette distance minimale $H + 5$ m n'est cependant pas obligatoire si un obstacle permanent (clôture, bâtiment, mur, etc...) rend impossible tout contact accidentel des matériels de remplissage ou de vidange avec la ligne électrique.

➔ Sur le plan vertical :

Lorsque les distances horizontales ci-dessus ne peuvent être respectées, la ligne électrique doit alors être à une **hauteur minimale de $H + 5$ m** (cf. schéma C).



➔ Je me suis assuré(e) que mes installations sont conformes à cette réglementation :

- Oui Non
 Pas de ligne électrique sur mon exploitation

➔ Les risques d'effondrement et de chute

Que le stockage d'aliment se fasse dans un silo ou dans un bâtiment via une trappe dans la toiture ou dans une cuve pour les aliments liquides, le respect de quelques règles d'équipements peut éviter les risques d'effondrement et de chute.

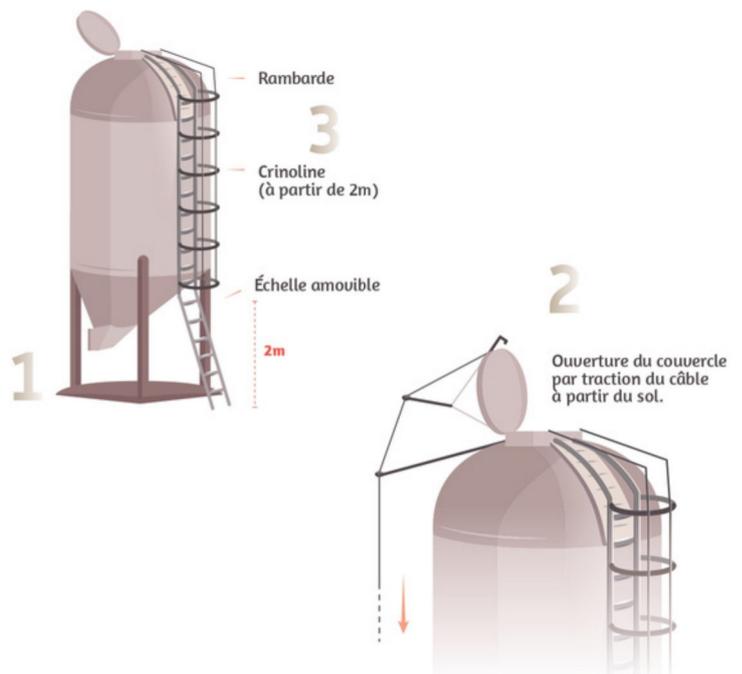
LES BONNES PRATIQUES DE SECURITE A RESPECTER POUR EVITER TOUT RISQUE D'EFFONDREMENT

➔ **Le silo et en particulier les dispositifs de soutènement (pieds, dalle) doivent être en bon état :**

- la dalle est en béton armé, mesure au minimum 3 m x 3 m x 0,3 m, est exempte de fissures et est légèrement surélevée pour éviter les eaux stagnantes ;
- pour une bonne stabilité du silo, la dalle est de niveau et chaque pied est chevillé à celle-ci ;
- les pieds ne présentent pas de trace de rouille ou de choc significatif ;
- l'enveloppe du silo est en bon état ;
- pour les silos métalliques de plus de 10 ans, un entretien (peinture) a été effectué.

LES BONNES PRATIQUES DE SECURITE A RESPECTER POUR EVITER TOUT RISQUE DE CHUTE

- ➔ **1.** La plate-forme d'élevage et le silo doivent être accessibles, la **dalle** doit être propre et dégagée pour éviter glissade ou trébuchement.
- ➔ **2.** Un **système d'ouverture depuis le sol** (tringlerie rigide, cordelette ou câble) actionnant la trappe, doit être installé, fonctionnel et bien entretenu.
- ➔ **3.** En cas de nécessité pour le chauffeur de monter en haut du silo, **l'échelle** permettant d'accéder à la trappe de remplissage doit être en bon état et fixée de façon permanente. Elle comporte, dans sa partie basse, un élément aisément amovible et devant être enlevé après chaque utilisation. A partir de 2 m, l'échelle doit être munie d'une crinoline fixe. Sur le haut du silo, elle doit être reliée à la trappe par deux rambardes.



➔ Je me suis assuré(e) que mes installations respectent ces préconisations de sécurité :

Oui Non Pas concerné

➔ Je vérifie le bon fonctionnement du système d'ouverture de mon silo :

Oui, avant chaque livraison Oui, régulièrement Jamais

Si j'identifie un risque, je prends les dispositions pour y remédier.